

# Bilan carbone : prenez les devants !

En réalisant le diagnostic de leurs émissions de gaz à effet de serre, les entreprises peuvent identifier leurs sources de rejets et diminuer leur consommation d'énergie.

**B**ien que le Conseil constitutionnel ait censuré, dans les derniers jours de 2009, le projet de loi qui créait une taxe carbone, il ne s'agit que d'un sur-sis. Le gouvernement a en effet l'intention de faire adopter une nouvelle version du texte dès le premier trimestre 2010 : quoi qu'il arrive, la facture énergétique des entreprises s'en trouvera alourdie. Il est donc judicieux que ces dernières mettent à profit ce délai

de grâce pour effectuer un « bilan carbone ». Il leur permettra d'identifier leurs principales sources de rejets et de prendre les mesures leur permettant de diminuer leur consommation en énergie. Aujourd'hui, ce diagnostic n'est pas imposé par la loi, mais le Grenelle 2 de l'environnement pourrait dans un premier temps le rendre obligatoire pour les groupes de plus de 500 salariés, puis l'étendre aux autres sociétés. Dans ces conditions, autant prendre les devants...

**Subventions variables.** Mis au point par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe) depuis 2006, le bilan carbone peut être réalisé en interne : un collaborateur sera alors formé à cette tâche par l'Ademe (1 250 euros pour deux jours de formation). Si le diagnostic s'annonce difficile, mieux vaut s'adresser à un cabinet spécialisé (entre 10 000 et 15 000 euros en moyenne). Ses recommandations doivent prendre en compte les contraintes et la réalité de l'activité : mieux vaut par conséquent choisir un expert qui connaît le secteur. La durée de l'intervention varie de huit à quinze jours, en fonction de la taille de l'entreprise (nombre de sites et de filiales) et du périmètre diagnostiqué. Ainsi, le bilan carbone de l'enseigne de jardineries Botanic

(lire l'encadré), qui portait sur le siège, la plate-forme logistique et trois magasins, a coûté 20 000 euros. Mais l'entreprise n'a déboursé que la moitié de cette somme, le reste étant pris en charge par l'Ademe. Le montant de l'aide est inversement proportionnel à la taille de la société : elle correspond à 50% du coût du bilan pour les grandes entreprises, à 60% pour les moyennes et à 70% pour les petites. Il revient à chaque direction régionale de l'Ademe (coordonnées sur [www.ademe.fr](http://www.ademe.fr)) de communiquer le montant de la subvention en fonction du dossier qu'on lui a soumis.

Le bilan carbone permet de mesurer les émissions de gaz à effet de serre (gaz industriels fluorés, vapeur d'eau, gaz carbonique, méthane, ozone et protoxyde d'azote) générées par une activité. Ce diagnostic prend en compte les émissions directes (liées à la production et à la consommation d'énergie de l'entreprise) et indirectes (liées à l'activité de ses partenaires). Evidemment, les premières seront plus fortes pour une entreprise du bâtiment, par exemple, que pour une société de services.

**Postes de pollution.** L'outil se présente sous la forme d'une feuille de calcul de type Excel. Celle-ci comporte plusieurs centaines d'entrées, aussi diverses que les factures de gaz

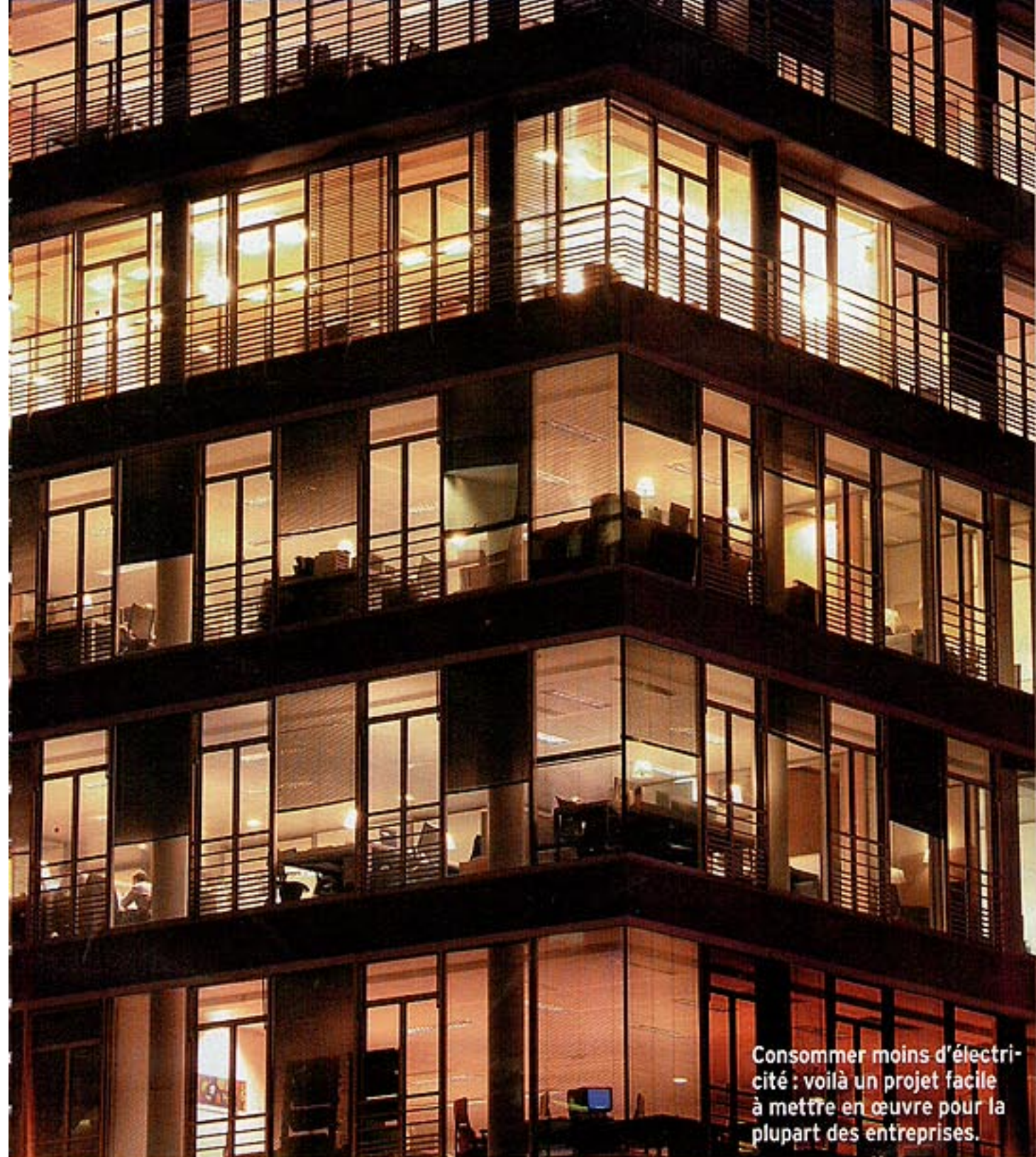
## Botanic réduit sa note énergétique

A la suite d'un bilan carbone, les jardineries Botanic se sont fixé trois objectifs. Outre l'amélioration de la gestion des déchets et la réduction des déplacements (ceux de leurs clients comme les trajets de leurs collaborateurs), elles ont choisi de baisser leur consommation d'énergie : 12% pour le gaz et 6% pour l'électricité. Afin d'y parvenir, des interrupteurs crépusculaires (allumage automatique des lampes) et des thermostats ont été installés dans les 60 magasins. La consommation d'énergie est à présent suivie mois par mois. Et chaque directeur de jardinerie va hériter d'objectifs à respecter très précisément.

et d'électricité, les kilomètres parcourus par les collaborateurs, les menus de la cantine, ainsi que la liste des approvisionnements, la façon dont ils sont transportés et les matières premières nécessaires à leur fabrication. Ces données sont ensuite converties en tonnes équivalent carbone puis additionnées afin d'estimer la pollution générée par l'activité. Le résultat prend la forme d'un



**Par Laurence Gouthière**  
Chargée de mission "Bilan carbone" à l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie



Consommer moins d'électricité : voilà un projet facile à mettre en œuvre pour la plupart des entreprises.

graphique indiquant les principales sources d'émissions de gaz à effet de serre. Le chiffre brut importe peu. En revanche, identifier les plus gros postes de pollution reste important. Est-ce la consommation d'énergie, les déplacements, le traitement des déchets ? Il est possible de connaître le détail de chacun de ces postes. Les déplacements se divisent par exemple en acheminements et livraisons de marchandises, déplacements des clients pour venir jusqu'aux magasins, trajets domicile-travail des collaborateurs, etc.

Autant d'informations parfois difficiles à rassembler. En effet, il faut compiler des données éparpillées dans l'entre-

prise et agrégées de façon différente dans les comptes de la société. Les managers seront donc mis à contribution. Pour faciliter l'adhésion au projet, l'implication du chef d'entreprise sera indispensable. Autre difficulté : la récolte des informations auprès des fournisseurs, car tous ne disposent pas de données précises.

**Plan d'action.** A partir de l'analyse du bilan, le consultant va construire un plan d'action visant à réduire les émissions de CO<sub>2</sub> de l'entreprise. Celui-ci comporte trois types de mesures. D'abord, celles qui peuvent être facilement et immédiatement mises en œuvre, comme la réutilisation du papier dans les imprim-

antes ou l'utilisation d'ampoules à basse consommation. Ainsi, la société East Balt France (qui produit des pains pour hamburgers) a décidé de récupérer les fumées à la sortie de son four et de les utiliser pour préchauffer l'eau dont elle a besoin. Elle a aussi cherché à optimiser son système d'éclairage en remplaçant les ampoules de ses luminaires par des bulbes consommant deux fois moins d'électricité, sans réduire pour autant l'éclairage de ses bâtiments.

Le plan comprendra également des actions prioritaires pour les gros postes d'émissions, comme le système d'acheminement des commandes et des livraisons ou le

mode de transport des collaborateurs. Une entreprise peut, par exemple, décider que ses commerciaux ne se rendront plus à Londres en avion mais en train et que, pour les livraisons, le fret maritime ou fluvial deviendra la règle.

Enfin, le consultant élaborera des actions dites stratégiques supposées entraîner des changements en profondeur. Le Laboratoire Body Nature (produits cosmétiques bio) a ainsi prévu de tenir compte des préconisations du bilan carbone dans la construction de sa nouvelle unité de production. De même, dans le choix de ses futures implantations, Botanic prendra dorénavant en compte, outre ses critères traditionnels, celui de la desserte du site par les transports en commun afin de réduire les émissions de gaz carbonique induites par les déplacements de ses clients. Dans son rapport final, le bureau d'études devra chiffrer ces actions. En face de chacune de ses propositions, il indiquera leur coût et la réduction des émissions d'oxyde de carbone qu'on en attend.

**Bonne image.** Calculer son bilan carbone permettra aussi à l'entreprise de développer une image positive. Le plan d'action mis en œuvre et les résultats obtenus constituent en effet d'excellents éléments à communiquer en externe. Les vendeuses de Body Nature parlent ainsi à leurs clients de la démarche dans laquelle l'entreprise s'est engagée, qui vise à réduire de 30% ses émissions de gaz à effet de serre. Consommatrice de produits bio, sa clientèle est particulièrement sensible au respect de l'environnement. Une attitude qui devrait s'étendre à un plus large public et donc à de nombreuses sociétés. ■ **Propos recueillis par Sébastien Pierrot**